

Coupe Nationale Vétérans

24 et 25 mai 2014

ARTENIUM CEYRAT



Organisé par le **CL COURNON**





COUPE NATIONALE VETERANS

des 24 et 25 mai 2014

à

COURNON – 63

<p><u>ORGANISATEUR</u></p> <p>COURNON TT</p>	<p><u>CORRESPONDANT</u></p> <p>Monsieur Franck LEGRAND Tél. 06 70 38 36 83</p>
<p><u>LIEU</u></p> <p>ARTENIUM – Salle Jean Blanchard 4 parc de l'Artière 63122 CEYRAT Tél. 04 73 98 36 97</p>	
<p><u>DELEGUE FEDERAL & CONSEILLER EN ORGANISATION</u></p> <p>Monsieur Jean-Luc GUILLOT</p>	<p><u>JUGE ARBITRE</u></p> <p>Monsieur Jean-Claude FAUCH</p>

INFORMATIONS IMPORTANTES

2 jeux de tee shirt de couleurs différentes (si entente la couleur doit être la même).

La présentation de la licence est OBLIGATOIRE.

A défaut, vous devez, IMPERATIVEMENT, présenter un CERTIFICAT MEDICAL
« De non contre-indication à la pratique du Tennis de Table »

En absence de ces documents, le joueur peut se voir refuser l'accès à la compétition.

Non présentation de licence à une compétition nationale – Pénalité financière de 20 €

CHAPITRE II # COUPE NATIONALE VÉTÉRANS

Article 7 - Conditions de participation

La coupe nationale vétérans est réservée aux licenciés traditionnels à la Fédération française de tennis de table âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Article 8 - Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Article 9 - Tableaux

La coupe nationale vétérans comporte trois tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours (coupe Claude Cheftel)
- Tableau B : plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableau C : plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Article 10 - Composition des équipes

A la date fixée par le comité départemental, les associations adressent à celui-ci les engagements accompagnés des droits correspondants.

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

Article 11 - Echelon départemental

Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission compétente, l'épreuve départementale.

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifiés par département.

Le comité départemental peut fixer un droit d'engagement pour chaque équipe engagée.

Article 12 - Echelon régional

Chaque ligue organise, à la date fixée par la commission régionale compétente, l'épreuve avec les équipes qualifiées par l'échelon départemental.

Le groupe fédéral vétérans, fixe le nombre d'équipes de chaque ligue selon le nombre de participations à l'échelon départemental ou ligue.

La ligue peut fixer un droit d'engagement pour chaque équipe qualifiée.

Article 13 - Echelon national

L'échelon national se déroule par élimination directe avec classement intégral.

La journée finale regroupe en un seul lieu les trente-deux équipes du tableau A, les vingt-quatre équipes du tableau B et les vingt-quatre équipes du tableau C.

Tableau A : une équipe qualifiée par ligue (soit vingt-quatre), puis huit équipes qualifiées au prorata des engagés au niveau régional et/ou départemental, dans l'ordre décroissant des places obtenues.

Tableaux B et C : une équipe qualifiée par ligue (soit vingt-quatre). En cas de désistement, les remplaçants seront choisis parmi les participants au prorata des engagés au niveau régional et/ou départemental dans l'ordre décroissant des places obtenues.

Article 14 - Tirage au sort

Le placement des équipes dans les tableaux est effectué par le juge-arbitre de l'épreuve.

Article 15 - Règlement financier

La Fédération fixe un droit d'engagement par équipe qualifiée pour l'échelon national.

Horaire Général

JA/94/ 510

COUPE NATIONALE VETERANS à Ceyat				24 et 25 Mai 2014	
Tableaux	Tableau A 32 équipes	Tableau B 24 équipes	Tableau C 24 équipes	Tables	
Horaire				Montées	Utilisées
Samedi 24 mai 2014					
7h45	Pointage des équipes - Réunion des arbitres			24	0
8h30	16-1/16	8-1/16		24	24
11h	8-1/8	8-1/8	8 1/16	24	24
13h30	Pause repas				
14h	8-Places 17 à 32	4- Places 9 à 16 4- Places 17 à 24	8-1/8	24	24
16h30	4-1/4 4 - Places 9 à 16 4- Places 17 à 24 4- Places 25 à 32	4-1/4	4-Places 17 à 24	24	24
18h45	2-Places 13 à 16 2-Places 17 à 20 2-Places 21 à 24 2-Places 25 à 28 2-Places 28 à 32	2-Places 13 à 16 2-Places 17 à 20 2-Places 21 à 24	4-1/4 4-Places 9 à 16	24	24
21h30	Fin de la première journée			24	0
Dimanche 25 mai 2014					
8h00	ClT 17 à 32	2-Places 9 à 12 ClT 13 à 24	2-Places 9-12 2-Places 13-16 2-Places 17-20 2-Places 21-24	24	24
10h30	2-1/2 2-Places 5 à 8 2 Places 9 à 12	2-1/2 2-Places 5-8 ClT 9 à 12	2-1/2 2-Places 5-8 ClT 9 à 24	24	24
13h00	Pause repas -				
14h00	Finale ClT 3 à 16	Finale ClT 3 à 8	Finale ClT 3 à 8	17	16
16h30	Podiums				

**RESERVATION DE REPAS
COUPE NATIONALE VETERANS
24 - 25 MAI 2014**

COUPON A RENVOYER POUR LE **19 MAI 2014 AU PLUS TARD**

Par courrier : Mme LEGRAND Carole 23 Place du colombier 63670 LE CENDRE
**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SANS REGLEMENT,
VOIRE, AU MOINS, UNE PRE-RESERVATION PAR MAIL**

Renseignements : chabaud.carole@wanadoo.fr

Téléphone : 06 82 42 83 95

04 73 61 67 73

Repas de samedi midi :

Le plateau repas 12 euros / personne, vin et café compris.

Nombre de personnes X 12 euros =

Repas de samedi soir :

Le plateau repas 12 euros / personne, vin et café compris.

Nombre de personnes X 12 euros =

Repas de dimanche midi :

Le plateau repas 12 euros / personne, vin et café compris.

Nombre de personnes X 12 euros =

CLUB :.....

NOM DU RESPONSABLE :.....

Tout sera fait dans la convivialité
Merci de nous répondre pour le 19 mai 2014

MENU

Samedi midi:

Duo de charcuteries
Filet de poulet mariné et ses tagliatelles à la ciboulette
Cantal
Moelleux vanille framboise

Samedi soir :

Salade piémontaise
Roti de bœuf et son riz printanier
Fourme d'Ambert
Tartelette aux fruits

Dimanche midi :

Salade de tomates au basilic et taboulé
Roti de dinde et ses pommes de terre persillées
Saint Nectaire
Flan pâtissier

LES HOTELS PARTENAIRES



CLERMONT-FD

8 avenue Lavoisier 63170 Aubière
Tel: 04.73.28.38.48 - Fax: 04.73.28.37.47
dh6310@ptitdej-hotel.com
www.ptitdejhotel-clermont.com



Tarifs Sportifs

37 €

Chambre pour 1 et 2 pers.

6 € petit déjeuner
(buffet à volonté)

Chambre Triple 45 €
Chambre Quadruple 53 €

Chambre insonorisée, Lit King Size, TV écran plat,
Climatisation, Salle de bains privative,
ascenseur, WIFI Gratuit

Le confort, un p'tit prix et la qualité

HOTEL DU MIDI
4 Place Joseph Gardet
63800 COURNON D'AUVERGNE
Tel : 04 73 84 80 13
Fax : 04 73 77 15 94

HOTEL LOU TASSOU
14 Place des Ramacles
63170 AUBIERE
Tel : 04 73 26 00 47
Fax : 04 73 26 44 05

HOTEL LUNE ETOILE
89 Bd Gustave Flaubert
63000 CLERMONT FERRAND
Tel : 04 73 98 68 68
Fax : 04 73 98 68 78

**PLAN D'ACCES
ARTENIUM
4 PARC DE L'ARTIERE
63122 CEYRAT**



COORDONNÉES GPS
45,735 x 3,069

EN PROVENANCE DE PARIS PAR A71

Aux abords de Clermont Ferrand continuer sur A75
En direction de Aurillac/Montpellier prendre la SORTIE 2 Aubière/Le Mont-Dore/La Bourboule
Continuer sur la D2089 ancienne N89 en direction de Le Mont-Dore/La Bourboule/Romagnat/Ceyrat
Continuer sur la D2089 ancienne N89 jusqu'à la sortie Ceyrat/Fontimbert/Parc de l'Artière

EN PROVENANCE DE MONTPELLIER PAR A75

Aux abords de Clermont Ferrand prendre la SORTIE 2 Aubière/Le Mont-Dore/La Bourboule
Continuer sur la D2089 ancienne N89 en direction de Le Mont-Dore/La Bourboule/Romagnat/Ceyrat
Continuer sur la D2089 ancienne N89 jusqu'à la sortie Ceyrat/Fontimbert/Parc de l'Artière

EN PROVENANCE DE LYON PAR A72

Juste après le péage Les Martres d'Artière suivre la direction Clermont-Ferrand Sud/Montpellier
Continuer sur A71 direction Aurillac/Montpellier
Continuer sur A75 prendre la SORTIE 2 Aubière/Le Mont-Dore/La Bourboule
Continuer sur la D2089 ancienne N89 en direction de Le Mont-Dore/La Bourboule/Romagnat/Ceyrat
Continuer sur la D2089 ancienne N89 jusque la sortie Ceyrat/Fontimbert/Parc de l'Artière

EN PROVENANCE DE BORDEAUX PAR A89

Continuer sur A89 et prendre sortie 25
Le Sancy /St-Julien-Puy-Lavéze
Au rond point continuer sur D2089 ancienne N89
Suivre la direction Clermont-Ferrand/Rochefort-Montagne
Continuer sur la D2089 ancienne N89 jusqu'à la sortie Ceyrat/Fontimbert/Parc de l'Artière.